

Strasbourg, 7 juin 2013

DH-GDR(2013)R4

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR  
(DH-GDR)

---

**RAPPORT DE REUNION**

**4<sup>e</sup> réunion**

**5-7 juin 2013**

---

Lors de sa 4<sup>e</sup> réunion (5-7 juin 2013), le DH-GDR a notamment :

- adopté un projet de rapport du CDDH sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum I);
- adopté un projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum II);
- adopté un projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (Addendum III);
- échangé des vues et donné des orientations pour les travaux du Groupe de rédaction "E" sur (i) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié ; (ii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures suite à un réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ; et (iii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour ;
- échangé des vues et donné des orientations pour les propositions éventuelles pour les activités du CDDH/DH-GDR concernant la réforme de la Cour au cours de la période biennale 2014-2015.

**Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 4<sup>e</sup> réunion, en composition plénière, à Strasbourg du 5 au 7 juin 2013 sous la présidence de M. Vit SCHORM (République tchèque). La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II.

2. M. Jörg POLAKIEWICZ, Chef du service des politiques et du développement des droits de l'homme, procède à une présentation de bienvenue.

**Point 2 : Travaux du Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)**

3. Mme Inga REINE (Lettonie), Présidente du GT-GDR-D, présente les travaux du Groupe.

**2.1 Boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention**

4. M. Martin EATON, expert-consultant, présente le projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention. Il rappelle les dispositions pertinentes de la Déclaration de Brighton et souligne l'importance de s'assurer que la boîte à outils soit conçue de manière appropriée pour s'adresser effectivement au public principalement visé, pour lequel l'information qu'il contient devrait être directement pertinente – être ni exhaustive ni inclure trop de détails techniques, mais plutôt être aussi concise et accessible que possible. Ayant convenu de cette approche, le Comité examine et approuve le projet de boîte à outils, telle qu'elle figure à l'Addendum III, en vue de la soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion. Il considère en outre qu'il serait important que le CDDH réfléchisse à la meilleure manière de « lancer » la boîte à outils, de la promouvoir et de communiquer de manière appropriée une fois qu'elle sera adoptée.

**2.2 Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes**

5. Le Comité examine et approuve le projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes, tel qu'il figure à l'Addendum II, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion. Ce faisant, il rappelle les décisions selon lesquelles le Guide ne devrait pas traiter des recours face à la durée excessive des procédures, qui ont fait l'objet d'une recommandation distincte, préexistante du Comité des Ministres, rédigée par le CDDH, et que seuls les exemples de bonnes pratiques validés par la Cour devraient être inclus. Il convient que le Guide devrait également inclure une partie sur la prise en compte de la Convention par les juridictions et instances nationales, conformément à son mandat.

### 2.3 Les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour

6. Le Comité examine et adopte le projet de rapport du CDDH sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour, tel qu'il figure à l'Addendum I, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion.

7. Le Comité remercie le GT-GDR-D, sa Présidente et M. Martin Eaton pour leurs contributions précieuses à ses travaux.

### **Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)**

8. M. Morten RUUD (Norvège), Président du GT-GDR-E, présente au Comité les travaux entrepris lors de la 1<sup>re</sup> réunion du GT-GDR-E (22-24 mai 2013) sur (i) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié ; (ii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures suite à un réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ; et (iii) des conclusions et propositions éventuelles de mesures sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour.

9. Le DH-GDR invite tous les experts à soumettre tous commentaires ou propositions sur ces questions au Secrétariat (pour la première question, à [virginie.flores@coe.int](mailto:virginie.flores@coe.int) ; pour les deuxième et troisième questions, à [david.milner@coe.int](mailto:david.milner@coe.int)) avant le 8 juillet 2013, pour qu'ils puissent être pris en compte par les différents rapporteurs lorsqu'ils prépareront les projets de rapports qui seront présentés lors de la seconde et dernière réunion (18-20 septembre 2013).

10. Le Comité échange des vues sur les travaux du GT-GDR-E et donner les orientations suivantes en vue de sa deuxième et dernière réunion (18-20 septembre 2013) :

*En ce qui concerne le rapport sur la non-exécution des arrêts dans un délai approprié :*

- Le GT-GDR-E devrait rappeler les travaux du GT-DH-PR-A sur la lenteur de l'exécution des arrêts.
- Il y a un intérêt à obtenir des informations complémentaires concrètes de la part des Etats qui ont une expérience particulière des programmes d'assistance technique.
- Les trois causes du problème mentionnées dans le schéma de rapport peuvent être trop réductives pour englober l'ensemble des situations.
- Le rapport devrait également examiner la proposition selon laquelle le Comité des Ministres, dans la surveillance de l'exécution des arrêts, devrait être en mesure de travailler en formations réduites.
- Il pourrait être fait référence à une éventuelle utilisation de l'article 46 § 3

(décisions interprétatives).

- Il devrait être rappelé que les sanctions ont été envisagées jusqu'au dernier moment lors de la rédaction du Protocole n°14, mais n'ont pas été retenues faute de consensus ; les sanctions financières ont été rejetées avant la Conférence de Brighton car elles ne réunissaient pas de consensus bien que certains les aient soutenues.
- Le rapport devrait clairement distinguer les « sanctions » financières d'autres approches qui impliquent la réparation du « dommage » causé au système de la Convention par la non-exécution.

*En ce qui concerne le rapport sur le Panel consultatif :*

- Le rapport devrait examiner si les problèmes/défis mentionnés au paragraphe 5 du schéma sont objectivement établis.
- Le rapport pourrait examiner le développement par le Panel d'une pratique de réunions régulières, y compris sa cohérence avec le mandat.
- Le rapport pourrait examiner si la possibilité de procéder à des vidéo-conférences pourrait assister le Panel dans ses travaux.
- Le rapport devrait confirmer qu'il ne serait pas approprié pour les candidats d'être systématiquement auditionnés par le Panel (outre les auditions par les autorités nationales et l'Assemblée).
- Le rapport devrait traiter des critères sur la base desquels le Panel devrait évaluer les candidats (voir CM/Res(2010)26, art.1 ; voir également les Lignes Directrices du Comité des Ministres de 2012).
- Le rapport devrait examiner la question de la confidentialité par rapport aux raisons avancées pour déclarer une candidature inappropriée, en particulier lorsqu'elles sont basées sur des sources confidentielles : le Panel ne devrait pas donner un avis négatif sans vérifier les informations sur lesquelles cet avis est fondé. Les candidats devraient être en mesure de réfuter les allégations, bien qu'un contact direct avec le candidat ne soit nécessaire.
- Le rapport devrait inclure dans ses conclusions finales une évaluation globale sur la question de savoir si le Panel a réussi dans la mission qui était à l'origine de sa création et si ses travaux ont atteint le résultat souhaité.

#### **Point 4 : Activités durant la période biennale 2014-2015**

11. Le Comité échange des vues sur les éventuelles propositions pour les activités du CDDH/DH-GDR concernant la réforme de la Cour au cours de la période biennale 2014-2015. Il considère que l'activité principale et la plus importante, au moins jusqu'au mois de mars 2015, concernera la réforme à long-terme de la Cour et du système de la Convention, ainsi que l'évaluation complémentaire des effets du Protocole n°14 sur la situation de la Cour et la question d'une éventuelle procédure simplifiée d'amendement pour certaines dispositions de la Convention. Bien qu'il ne soit pas appelé à ce stade à examiner les méthodes de travail, le Comité rappelle que la Déclaration de Brighton a prévu un processus particulièrement ouvert et participatif pour les travaux sur la réforme à long-terme.

12. A côté des travaux sur la réforme à long-terme, il pourrait être demandé au CDDH de revenir sur la question d'une éventuelle procédure simplifiée d'amendement pour certaines dispositions de la Convention, y compris l'éventuelle « montée en grade » de certaines dispositions du Règlement de la Cour et la procédure

pour l'adoption et l'amendement du Règlement de la Cour. Cela dépendra de l'attribution par le Comité des Ministres d'un mandat spécifique à cette fin.

13. En ce qui concerne son précédent rapport sur les mesures provisoires, le Comité n'estime pas, à ce stade, que tous les travaux complémentaires qu'il puisse mener aient une valeur ajoutée significative. En ce qui concerne les travaux sur le suivi de la mise en œuvre au niveau national de la Déclaration de Brighton, leur valeur ajoutée dépendra entièrement de la nature spécifique de tout mandat attribué au CDDH. Etant donnée la priorité qui devrait être donnée aux travaux sur la réforme à long terme, il considère que ces autres travaux pourraient ne pas constituer la meilleure utilisation de ressources limitées.

14. En ce qui concerne la période entre mars et la fin 2015, le Comité considère qu'il y a un intérêt pour les activités suivantes :

- la mise à jour de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne, en vue également de leur publication (tel que cela a été proposé par le GT-GDR-D dans le contexte de sa préparation d'un Guide de bonnes pratiques ne matière de voies de recours internes) ;
- la mise à jour de la Recommandation du Comité des Ministres Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et/ou l'élaboration de lignes directrices sur de bonnes pratiques au regard de la formation aux droits de l'homme des professionnels du droit (tel que cela a été discuté par le CDDH lors de sa 7<sup>e</sup> réunion sur la base de sa pertinence particulière pour le programme HELP)<sup>1</sup>.

Le Comité considère toutefois que la faisabilité de poursuivre ces activités dépendra de la question de savoir si le CDDH se voit attribuer un autre mandat concernant la réforme à long terme, suite à la présentation de son rapport au Comité des Ministres en mars 2015. Si tel est le cas, ces derniers travaux seront prioritaires.

## **Point 5 : Questions diverses**

15. Le Président informe le Comité de sa récente participation à une réunion de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire, en particulier à l'échange de vues sur « l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà ». Le texte de son intervention est disponible en ligne ([www.coe.int/reformECHR](http://www.coe.int/reformECHR)).

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Voir doc. CDDH(2013)005 Rev., paragraphes 12-16.

Annexe I

**Liste des participants**

**MEMBERS / MEMBRES**

**ALBANIA / ALBANIE**

Ms Ledina MANDIJA, General State Advocate of the Republic of Albania, Ministry of Justice, Bulevardi “Zog I”, TIRANA

**ANDORRA / ANDORRE**

M. Andreu JORDI, Représentant permanent adjoint, Représentation permanente d’Andorre auprès du Conseil de l’Europe, 10, avenue du Président Robert Schuman 67000 Strasbourg

**ARMENIA / ARMENIE**

Mr Arthur GRIGORYAN, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia, Government Building N2, Republic Square, Yerevan 0010

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service, Ballhausplatz 2, 1010 Wien

**AZERBAIJAN / AZERBAIJAN**

Mr Hasan BAGHIROV, Department for the coordination of law-enforcement agencies, Administration of the President of the Republic of Azerbaijan, Baku

**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Service des Droits de l’Homme, Boulevard de Waterloo 115, B-1000 Bruxelles

**BOSNIA AND HERZEGOVINA**

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before European Court of Human Rights, Office of the Agent, Dzemala Bijedica 39/II, 71000 Sarajevo

**BULGARIA / BULGARIE**

M<sup>me</sup> Yordanka PARPAROVA, Direction des droits de l’homme, Ministère des Affaires étrangères 2, rue Aleksandar Zhendov, Sofia 1040

**CYPRUS / CHYPRE**

*Apologised*

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Vit A. SCHORM, Chairperson of the DH-GDR / Président du DH-GDR, Government Agent, Ministry of Justice, Vysehradská 16, 128 10 Praha 2

M. Ota HLINOMAZ, Office of the Government Agent, Ministry of Justice, Vysehradská 16, 128 10 Praha 2

**DENMARK / DANEMARK**

Mr Mads Møller LANGTVED, Head of Section, The Danish Ministry of Justice, EU Law and Human Rights Division, Slotsholmsgade 10, DK-1216 Copenhagen K

**ESTONIA / ESTONIE**

Ms Maris KUURBERG, Government Agent, European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs, Islandi väljak 1, 15049 Tallinn

**FINLAND / FINLANDE**

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs, P.O. Box 411, FI-00023 Government

**FRANCE**

Mme Emmanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères, 57 boulevard des Invalides, F-75007 Paris

**GEORGIA / GEORGIE**

Mr Levan MESKHORADZE, Government Agent to the European Court of Human Rights, Address: 24 A, Gorgasali Str., Tbilisi, 0114, Georgia

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mrs Katja BEHR, Head of Section "Human Rights", Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Mohrenstr. 37 10117 Berlin

**GREECE / GRECE**

Mme Myrto GERMANI, Auditrice auprès du Conseil juridique de l'Etat, Akadimias 3, Athènes

Mme Karolina KARAVASILI, Auditrice auprès du Conseil juridique de l'Etat, Akadimias 3, Athènes

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr Tamás TÓTH, Co-Agent for the Hungarian Government before the European Court of Human Rights, Section of the European Court of Human Rights, Department of Cooperation on International Crime and Human Rights, Ministry of Public Administration and Justice, H-1054 Budapest, Kossuth tér 2-4.

**IRELAND / IRELAND**

*Apologised*

**ITALY / ITALIE**

Mr. Giuseppe CAVAGNA, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe, 3 rue Schubert - 67000 Strasbourg

Mr. Stefano MARGUCCIO, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe, 3 rue Schubert - 67000 Strasbourg

**LATVIA / LETTONIE**

Ms Inga REINE, Legal Adviser, Permanent Representation of the Republic of Latvia to the European Union, Avenue des Arts 23, B – 1000 Brussels

**LIECHTENSTEIN**

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs, Heiligkreuz 14 – Postfach 684, FL- 9490 Vaduz

**LITHUANIA / LITUANIE**

Mrs Elvyra BALTUTYTE, Agent of the Government of Lithuania to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Gedimino ave. 30/1, LT-01104 Vilnius

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr. Lilian APOSTOL, Agent for the Government of the Republic of Moldova, Ministry of Justice

**MONACO**

*Apologised*

**MONTENEGRO**

Mr Zoran PAZIN, State Agent to the ECHR, Serdara Jola Piletića 8/6, 81000 Podgorica

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department, room H.511, Schedeldoekshaven, P.O. Box 20301, 2500 BZ The Hague

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Morten RUUD Special Adviser Ministry of Justice Box 8005 DEP 0030 Oslo

**POLAND / POLOGNE**

Mrs Aleksandra MEŻYKOWSKA, Co-Agent of the Government before the European Court of Human Rights, Deputy Director of the Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs, Al. Szucha 23, PL – 00-580 WARSAW

**PORTUGAL**

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe, Procuradoria Geral da Republica, rua de Escola Politécnica, N° 140, P-1249-269 Lisboa

**ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Irina CAMBREA, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs, 14, Aleea Modrogan, Sector 1, Bucharest

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

Mr Nikolay MIKHAILOV, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Deputy Head, Ministry of Justice of the Russian Federation, Zhitnaya St., 14, 119991 Moscow

**SERBIA / SERBIE**

Mr Slavoljub CARIC, Government Agent, Ministry of Justice and Public Administration, Office of the Agent before the ECHR, Boul. Mihaola Pupina 2, 11000 Belgrade

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Ms Marica PIROSIKOVA, Government Agent, Ministry of Justice, Župné nám. č. 13, 813 11 Bratislava

**SLOVENIA / SLOVENIE**

Mrs Marija ATELŠEK, Undersecretary, Ministry of Justice, Župančičeva 3, 1000 Ljubljana

**SPAIN / ESPAGNE**

Mr Francisco SANZ, Agent du Gouvernement, Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, 28071 Madrid

**SWEDEN / SUEDE**

Mr Olof WIDGREN, Special Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs SE-103 39 Stockholm

**SWITZERLAND / SUISSE**

Mr Adrian SCHEIDEGGER Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Bundesrain 20, 3003 Berne

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

Ms Danica DJONOVA, Head of Unit, Government Agent Office, Ministry of Justice, Jurij Gagarin 15, MK-1000 Skopje

**TURKEY / TURQUIE**

Ms Gönül ERÖNEN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Mme Işık BATMAZ, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg

Mr Okan TAŞDELEN, Deputy Head of Human Rights Department, Ministry of Justice, Mustafa Kemal Mah. 2151. Cad. No: 34/A Söğütözü/ANKARA

**UKRAINE / UKRAINE**

Ms Natalia SHAKURO, Deputy Head of Department of the reform of the law-enforcement and justice bodies, Presidential administration Kyiv

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice, 102 Petty France, London SW1H 9AJ

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

**HOLY SEE/ SAINT SIÈGE**

Mme Andreea POPESCU, 4 quai Koch, F-67000 Strasbourg

**JAPAN / JAPON**

Mr. Hideaki GUNJI, Consul (Attorney), Consulate-General of Japan at Strasbourg, "Tour Europe" 20 Place des Halles, 67000 Strasbourg

Mlle Emiko SAITO, Chargée de Mission, Consulat Général du Japon, "Tour Europe" 20 Place des Halles, 67000 Strasbourg

**MEXICO/ MEXIQUE**

M. Alejandro MARTÍNEZ PERALTA, Chargé d'affaires, a. i. Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8 bld du Président Edwards, L-67000 Strasbourg

M. Diego SANDOVAL, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8 bld du Président Edwards, F-67000 Strasbourg

**Amnesty International**

*Apologised*

**Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

M. Jean-Bernard MARIE

**Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr John DARCY, Conseiller du président et du greffier / adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'Homme

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

Mr Martin EATON, Consultant, United Kingdom

**SECRETARIAT**

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit  
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité pour la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Mme Virginie FLORES, Administrator/Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mlle Eglantine LEBLOND, Trainee/stagiaire, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mlle Haldia MOKEDDEM, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

**INTERPRETERS/INTERPRÈTES**

Grégoire DEVICTOR

Bettina LUDEWIG

Jean-Jacques PEDUSSAUD

\* \* \*

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-GDR(2013)OJ004
- Rapport de la 77e réunion du CDDH (19-22 mars 2013) CDDH(2013)R77
- Rapport de la 3e réunion du DH-GDR (13-15 février 2013) DH-GDR(2013)R3
- Décisions prises lors de la 122<sup>e</sup> session du Comité des Ministres (23 mai 2012) CDDH(2012)008
- Décisions des Délégués des Ministres sur les suites à donner à la 122<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 23 mai 2012) CM/Del/Dec(2012)11 45/1.6
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (Document élaboré par le Secrétariat) CDDH(2012)009 REV.

**Point 2 : Travaux du Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)****2.1 Boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention**Document de travail

- Projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention DH-GDR(2013)011

Document de référence

- Commentaires sur le projet de boîte à outils (*disponible uniquement en anglais*) DH-GDR(2013)015
- Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du GT-GDR-D (15-17 mai 2013) GT-GDR-D(2013)R2
- Rapport de la 1<sup>re</sup> réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1

## 2.2 Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes

### Document de travail

- Projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes GT-GDR-D(2013)R2 Addendum II

### Documents de référence

- Commentaires sur le projet de Guide de bonnes pratiques DH-GDR(2013)013
- Proposition révisée de l'expert du Royaume-Uni pour le Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes DH-GDR(2013)012
- Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du GT-GDR-D (15-17 mai 2013) GT-GDR-D(2013)R2
- Rapport de la 1<sup>re</sup> réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1
- Compilation des réponses au questionnaire adressé aux Etats membres relatif aux voies de recours internes GT-GDR-D(2013)003
- Rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir CDDH(2012)R76  
Addendum I
- Compilation des réponses à la question III, élément 4 du Plan d'action, du questionnaire envoyé aux Etats membres, relative à l'introduction de nouvelles voies de recours GT-GDR-A(2012)008 REV
- Recommandation Rec(2004)6 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'amélioration des recours internes Rec(2004)6
- Recommandation CM/Rec (2010)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures CM/Rec(2010)3
- Guide de bonnes pratiques accompagnant la Recommandation CM/Rec (2010)3
- Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation (2004)6 CDDH(2008)008  
Addendum I

## 2.3 Les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour

### Documents de travail

- Projet de rapport du CDDH sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour GT-GDR-D(2013)R2  
Addendum I

### Documents de référence

- Contributions sur le projet de rapport du CDDH sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour DH-GDR(2013)014Rev.
- Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du GT-GDR-D (15-17 mai 2013) GT-GDR-D(2013)R2

- Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1
- Rapport du CDDH concernant l'opportunité et les modalités d'une procédure de « requête représentative » CDDH(2013)R77  
Addendum IV
- Contribution de la Pologne GT-GDR-D(2013)004
- Notes sur une procédure de jugement par défaut (Intervention de M. Roderick Liddell, Greffe de la Cour, lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT-GDR-D – *disponible uniquement en anglais*) GT-GDR-D(2013)005

**Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)**

Documents de référence

- Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT-GDR-E (22-24 mai 2013) GT-GDR-E(2013)R1

**Point 4: Activités durant le biennium 2014-2015**

Documents de référence

- Activités éventuelles du CDDH/DH-GDR sur la réforme de la Cour lors du biennium 2014-2015 (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)009
- Travaux du CDDH sur la réforme de la Cour depuis 2004 : textes adoptés (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2013)010
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (document élaboré par le Secrétariat) CDDH(2012)009 REV.

**Point 5 : Questions diverses**

**Point 6 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion**

\* \* \*